

ARRETÉ N° 2020-062

Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-40

Vu les statuts de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu les statuts de l'IECI

Vu la décision n° 2020-070 en date du 15 octobre 2020 relative à l'élection partielle d'un représentant des personnels au sein du conseil l'Institut d'Etudes Culturelles et Internationales (IECI)

Vu la décision n° 2020-069 en date du 15 octobre 2020 relative à l'élection des représentants des étudiants au sein du conseil l'Institut d'Etudes Culturelles et Internationales (IECI)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue de l'élection des représentants des étudiants et d'un représentant des personnels du conseil de l'Institut d' Etudes Culturelles et Internationales se dérouleront le :

JEUDI 12 NOVEMBRE 2020
de 9 heures à 16 heures

ARTICLE 2 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

Affichage des listes électorales sur le site de vote et sur le site intranet de l'université	À partir du Jeudi 22 octobre 2020
Clôture du dépôt des candidatures	Le Mardi 3 novembre 2020 à 16h00
Affichage des candidatures recevables sur le site de vote et sur le site internet de l'université	À partir du du Vendredi 6 novembre 2020
Date du scrutin	Le Jeudi 12 novembre 2020 de 9h00 à 16h00
Dépouillement à l'IECI	Le Jeudi 12 novembre 2020 A l'issue du scrutin

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à Monsieur le Directeur de l'UFR Institut d'Etudes Culturelles et Internationales (IECI) pour organiser le déroulement des élections, et notamment pour la constitution du bureau de vote.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage sur le site de l'IECI et sur le site internet de l'université.
Il tient lieu de convocation du corps électoral.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur général des services de l'université, et Monsieur le Directeur de l'UFR Institut d'Etudes Culturelles et Internationales, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 15 octobre 2020

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



Le Président de l'UVSQ,
et par délégation
Le Directeur général des services

Alain BUI

Thierry CAMUS